

## Textes Choisis du Patriarche Étienne Douaihy ou Edenensis

### (Istifān Ad-Duwayhī)

(Suivant l'ordre chronologique)

#### Annales Islamo-Chrétiennes

##### Du Patriarche Douaihy

Abū Ja'far b. Jarīr Aṭ-Ṭabarī rapporte que le premier qui a fait triompher la religion de l'islam et en pris le commandement est Abūl-Qāsim Muḥammad b. 'Abdāllah b. 'Abdīl-Muṭṭalib b. Ḥakīm b. 'Abd Manāf. Il naquit dans la dépression de la Mecque en 882 d'Alexandre. Son père était mort deux mois avant sa naissance et sa mère décéda quand il avait six ans. Son oncle Abū Ṭālib prit soin de lui jusqu'à l'âge de huit ans. Quand il eut quarante ans, il fit entendre l'Appel au mois de Rabī' Premier, de l'an 922 d'Alexandre. Il fut suivi secrètement par neuf personnes qui adoptèrent l'islam.

Quand il eut quarante-quatre ans, il ordonna de répudier le culte des idoles et de croire en dieu seul, le Subsistant (Ṣamad), qui n'est pas engendré et qui n'engendre pas (lā yūlad wa lā yalid) ; il prescrivit la circoncision et interdit de manger le sang, la viande des animaux morts et la chair de porc, conformément aux prescriptions de la Tora. Il prescrivit à sa nation le jeûne du mois de Ramadan, les cinq prières, la dime aumônière et le pèlerinage au Ḥarām (de la Mecque). Il leur ordonna de croire aux prophètes et aux apôtres et à ce que Dieu avait fait descendre sur eux. [Selon sa doctrine], le Christ est l'Esprit de Dieu, sa Parole et son Messager, conformément à l'opinion d'Arius. Il a confirmé l'Évangile et la Tora.

Les gens de Quraych et leur clientèle qui occupaient les premiers rangs dans la ville de la Mecque étaient attachés au culte des idoles. Ils ne s'accordèrent pas avec lui sur cet enseignement, mais entreprirent de le contrer, consignèrent un libelle (Ṣaḥīfah) et le suspendirent dans la ka'bah. Les Banū Ḥāchīm ne devaient plus [selon ce libelle] avoir quelque rapport que ce soit avec les gens d'al-Muṭṭalib ni se mêler à eux.

Quand il eut 54 ans, Muḥammad émigra à Médine, au mois de Rabīʿ Premier. Il s’y fit construire une mosquée et des habitations. Cette année-là est le début des années de l’Hégire, correspondant à 622 du Christ et 933 d’Alexandre. Les Arabes vinrent à lui chrétiens, juifs, mages, sabéens et autres; ils lui firent acte d’allégeance (bayʿa) et reçurent de lui en échange l’amān (paix), contre l’acquittement de la jizyah (impôt per capita) et du Kharāj (impôt foncier). Ceux qui refusaient cet accord étaient combattus.

En l’an deux de l’Hégire eut lieu la première razzia de Badr où [furent tués] les meilleurs hommes de Quraych.

L’an trois de l’Hégire, quinzième de l’empereur Héraclius, les Musulmans assiégèrent les juifs dans leurs forteresses. Ils en triomphèrent et s’approprièrent leurs biens...

L’an quatre de l’Hégire, correspondant à l’an 625 de l’ère chrétienne, les Nādir quittèrent leurs forteresses au pays des Arabes et certains d’entre eux émigrèrent chez les Arabes de Khaybar et d’autres en Syrie.

L’an cinq de l’hégire, eut lieu la razzia des Juifs de Banū Qurayza aux pays des Arabes. Les Musulmans les assiégèrent pendant 25 (jours et 25) nuits; ils en triomphèrent, tuèrent les hommes, emmenèrent en captivité les esclaves et les femmes et se partagèrent leurs biens...

L’an 11 de l’Hégire, soit en 631 de l’ère chrétienne ou encore 6123 de notre père Adam, eut lieu la mort d’Abu-l-Qāsim Muḥammad, prophète de l’Islam. C’était un lundi, 12 Rabīʿ Premier...

Les historiens rapportent qu’il avait une préférence pour les Chrétiens et était compatissant à leur égard. Il leur imposa la jizyah et leur donna l’amān. Il dit : quiconque fait du tort à un dhimmi, (non musulman toléré dans la cité musulmane) me fait du tort, et quiconque se montre injuste à son égard, je serai son adversaire au jour de la résurrection. Quand les chrétiens lui demandèrent l’amān, il dit à Omar : Leurs personnes sont comme nos personnes, leurs biens comme nos biens et leur honneur comme notre honneur.

Le jour de la mort de Muḥammad, ses Anṣār [partisans] à Médine se réunirent à la Saqīfah des Banū Sa’d pour élire Sa’d b. ‘Ubādah Al-Anṣārī et en faire un calife. Le ton monta chez les Émigrés (muhājirīn). On établit deux d’entre eux, Omar b. Al-Khaṭṭāb comme représentant des Anṣār et Abū ‘Ubaydā b. Al-Jarrāḥ comme représentant des Émigrés. Alors Omar dit à Abū

Bakr : Etends la main pour que nous te donnions la bay‘ā (allégeance). Il étendit la main et reçut la bay‘ā des Emigrés et des Anṣār. Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq devint ainsi le second chef des Musulmans. Il s’appelait ‘Abdāllah b. ‘Uthmān b. Amīr b. Omar b. Ka‘b. C’était le 12 Rabī‘ Premier.

La ridda: En cette année-là, Musaylima refusa la zakkah et retourna [au paganisme des] Arabes. De même Ṭulayḥah se fit appeler prophète et fut suivi par des gens des Banū As‘ad. Abū Bakr mit en route les armées pour combattre les renégats... Khālīd b. al-Walīd alla combattre Ṭulayḥah et le mit en déroute. ‘Ikrimah b. Abī Jahl alla combatta Musaylima. 40,000 musulmans se rallièrent à lui. Ils mirent Musaylima en déroute, le tuèrent avec 10.000 de ses hommes, se partagèrent leurs biens et le restant [des renégats] revint à l’Islam.

En ce temps-là Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq ordonna de réunir le Coran pour que rien ne s’en perdit. Il était jusque-là dans les cœurs des hommes. Il l’appela miṣḥaf.

Abū Bakr, le commandant des Musulmans est mort cette année-là [624] de tuberculose... Il fut le premier à avoir été appelé Amīr al-Mu‘minīn (Commandeur des croyants), le premier à avoir écrit des livres d’histoire, le premier à voir réuni le Coran et à avoir fait jeûner le Ramadan...

L’an 14 de l’hégire, la deuxième de son califat Omar ordonna à l’armée de se diriger sur Damas. Khālīd se posta à Bāb Charqī, Abū ‘Ubaydā à Bāb al-Jābiyah, ‘Amr ibn al-‘Āṣ à Bāb Tūmā, Yazīd b. Abī Sufyān à Bāb Aṣ-Ṣaghīr; ils en firent un siège sévère qui dura six mois... Manṣūr, gouverneur de Damas, demanda à Khālīd l’amān pour les Rūm qui y étaient. Khālīd lui répondit favorablement et entra dans la ville par la porte qui lui fut ouverte, en ordonnant à ses compagnons de remettre leurs épées au fourreau. Le restant des Rūm ayant appris que les Musulmans étaient entrés dans la ville s’enfuirent en abandonnant les portes. Abu ‘Ubaydā entra alors avec ses compagnons qui ne cessèrent d’utiliser leurs épées jusqu’à ce qu’eut lieu la rencontre avec Jālīd et Manṣūr, lequel tenait à la main le texte de l’amān. Après un bref différend, ils se mirent d’accord sur l’amān et le contresignèrent. C’est ainsi que l’église de Damas resta en partie une église à cause de l’amān donné par Khālīd et devint en partie mosquée à cause de Abū ‘Ubaydā et de ses compagnons qui avaient forcé la ville par l’épée. Manṣūr prit avec lui le restant des Rūm et alla rejoindre Héraclius à Antioche. Quand Héraclius apprit que

Damas était tombée, il désespéra de tout le pays, dit: « Adieu, Syrie » et s'en alla à Constantinople...

### **Le Patriarche Étienne Douaihy,**

Moubarac, L'Abbé Y., « Annales Islamo-Chrétiennes du Patriarche Douaihy » dans *Pentalogie antiochienne/ domaine maronite*, T1, *Livre d'Histoire Écrits fondateurs et Textes à l'appui*, V2, *Le Liban entre l'Islam, la France et l'Arabité*, Beyrouth-Liban, Publications du Cénacle Libanais, 1984, pp. 1060-1062.

###

### **Un Inédit du Patriarche Étienne Douaihy :**

#### **La préface aux *Dix Candélabres***

(Manārat al-aqdās), Ms Vat. Syr., 400, f.9<sup>v</sup>-19<sup>v</sup>

*f.9<sup>v</sup>: Lettre autographe de dédicace*

### **À Dieu Jésus Gloire ! Étienne Pierre Patriarche D'Antioche, humble**

[Sceau]<sup>1</sup>

Le présent volume et l'autre qui le précède contiennent les *dix Candélabres* dans lesquels sont commentés les mystères de la sainte Messe et leurs normes en vertu du rite de ce Saint Siègre Apostolique Antiochien. Nous faisons don des deux volumes au Collège de notre Nation à Rome. Personne n'est autorisé, ni de par Dieu, ni de par notre humble personne, à les aliéner dudit Collège sous prétexte de lucre. Et pour la raison que le contenu de ces *dix Candélabres* est notre œuvre, nous attestons que nous sommes soumis et obéissant aux prescriptions de la Sainte Église de Dieu. Notre présente écriture et notre sceau en seront témoins contre nous. Rédigé au

---

<sup>1</sup> Sceau: Deux inscriptions concentriques entourent une image de la Vierge à l'Enfant. À l'intérieur, en syriaque ; Pierre Patriarche d'Antioche, humble. A l'extérieur, en latin, en lettres capitales: PIERRE PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

monastère Notre-Dame de Qannūbīn, le 18 du mois de mars béni, l’an 1700 de l’ère du Seigneur, la 31<sup>e</sup> de notre pontificat .À Dieu la gloire éternellement<sup>1</sup>.

*Vf.10*

**Nous commençons, avec l’aide du Seigneur le Dieu tout-puissant, à copier le livre  
des dix Candélabres**

Qui contient l’élucidation des mystères divins et l’interprétation du rite de la  
Messe syriaque,

**Ayant pour auteur:**

Sa Sainteté notre Seigneur et la couronne de nos têtes le Patriarche Antiochien  
**Mar Étienne Pierre Douaihy l’Ehdéniote.**

Que le Seigneur aie pitié de nous grâce à la bénédiction de ses prières, et sur la  
communauté maronite, que repose sa complaisance.

Copié:

Dans le saint monastère Notre-Dame de Qannūbīn, l’année mille six cent quatre-  
vingt-six de l’ère chrétienne.

## **Préface**

Béni soit Dieu le Père de Notre Seigneur Jésus Christ, qui nous a bénis de toutes bénédictions de l’Esprit au ciel<sup>2</sup>. Car, tandis que nous étions ses ennemis, il nous a appelés dans sa grâce à la richesse de son amour<sup>3</sup>. Au lieu que nous suivions nos convoitises dans notre ignorance de sa rétribution<sup>4</sup>, il nous a embrassés dans sa miséricorde et nous a envoyé son Fils unique en sorte qu’il a revêtu notre corps et nous a honorés de sa divinité<sup>5</sup>; et au lieu que nous lui offrions chaque jour des sacrifices de bestiaux pour le pardon de nos fautes, il s’est volontairement livré

---

<sup>1</sup> Addition écrite verticalement dans la marge droite, d’une autre main: Ceci est l’écriture du Patriarche Monseigneur Étienne Douaihy l’Ehdéniote.

<sup>2</sup> Cf Éphésiens 1, 3. Le singulier « ciel », au lieu de « cieux » des textes grec et latin, fait penser que Douaihy se réfère ici au texte syriaque qui a le singulier.

<sup>3</sup> Cf Romains 5, 10.

<sup>4</sup> Cf 1 Pierre 1, 14; Éphésiens 2, 3

<sup>5</sup> Cf 2 Pierre 1, 4.

lui-même pour nous tous une seule fois<sup>1</sup>, sur le bois de la croix, et nous a obtenu le salut éternel. Afin qu'aucun de nous ne se présente devant sa Majesté les mains vides<sup>2</sup>, il nous a favorisé du sacrement de son Corps très Saint, pour que nous l'offrions pour nous à son Père en oblation selon sa volonté<sup>3</sup>. Si le peuple d'Israël avait le bonheur de méditer sur la manne que Dieu fit pleuvoir sur eux du haut du ciel<sup>4</sup> et sur l'eau qu'il leur fit jaillir du rocher qui les suivait, jusqu'à leur arrivée dans la terre des promesses ruisselante de crème et de miel<sup>5</sup>, comment ne le louerons-nous pas, nous, tous les chrétiens ? Comment ne le remercierons-nous pas nuit et jour ? Comment ne le bénirons-nous pas dans nos cœurs et de nos bouches, lui qui nous a bénis non seulement dans les biens transitoires, mais aussi de toutes bénédictions de l'Esprit, au point qu'il a fait pour nous de son Corps divin une nourriture de vie, et de son Sang précieux un breuvage de joie qui nous fassent parvenir au royaume du ciel, à la contemplation de sa noble Face et à la félicité avec lui pour l'éternité ?

**Et au sujet** de cette liberté suréminente dont il nous a favorisée dans sa grâce, une ardeur jalouse nous a poussé à composer ce livre sur l'offrande du Corps très Saint du Seigneur afin de lui rendre, dans une faible mesure, le débordement de sa grâce et le comble de sa bienfaisance envers nous; une deuxième raison est celle-ci: nous avons découvert que le rite syriaque que la Ville-Dieu, Antioche, avec les autres Églises d'Orient, a reçu des saints Apôtres est un trésor de grâce de notre Seigneur le Christ pour consacrer son Corps et son Sang précieux, qui a donné lieu à transformation, changement, addition et suppression de la part de quelques hommes; nous démontrons aussi l'ancienneté et la justesse de ce rite syriaque et [faisons voir] qu'il est parfait et indemne de toute faute ou altération. En outre nous exposons les avantages qui découlent de la célébration de la messe et de l'assistance à celle-ci, ainsi que de l'offrande des mystères divins et de la communion à ceux-ci. Nous dévoilons les sens sacrés cachés dans le rite, afin qu'en profitent les diacres et les prêtres qui les étudient. C'est pourquoi, nous avons choisi d'intituler ce livre *Candélabre*, en tant qu'il dévoile les mystères divins cachés dans l'offrande de la sainte messe et les sens contenus dans son rite. Car le Corps du Seigneur, même caché sous les espèces

---

<sup>1</sup> Une fois pour toutes: cf Hébreux 7, 27;10, 11, 12, 14. 1 Pierre 3, 18.

<sup>2</sup> Cf Exode 23, 15.

<sup>3</sup> Cf Hébreux 10, 10.

<sup>4</sup> Cf Exode 16.

<sup>5</sup> Le rocher: cf Exode 17, 1-7 et Nombres 20, 6-11; cf 1 Corinthiens 10, 4. La terre des promesses : Exode 3, 8 et *passim*.

du pain, est en réalité la vie des hommes et la lumière du monde<sup>1</sup> et, par la force de son rayonnement, il illumine les intelligences de ceux qui tendent vers lui avec foi. Parlant de sa célébration spéciale qui a lieu le Jeudi des Mystères<sup>2</sup>, l'Église dit dans le pardon (ḥūsoyō) de la deuxième station (qawmō):

*« Ô gloire de cette fête qui a éclairé le monde de ses bienfaits divins et spirituels; (...)*

*Ô sainteté de ce jour d'assemblée<sup>3</sup> où s'est levée pour nous l'aurore de l'espoir et du salut, (...)*

*Qui purifie par son sang la culpabilité de nos cœurs;*

*Par lui sont sanctifiées nos âmes et enduites nos lèvres, mieux que par le sang des agneaux*

*Qui écartait l'exterminateur loin du peuple d'Israël<sup>4</sup> ».*

Quand Dieu ordonna à Moïse de dresser la table dans la tente temporelle, entre le Saint des saints et le sanctuaire, pour offrir le pain de la Face, il lui fit voir sur la montagne comment disposer en face d'elle, abrité du sud, un candélabre pesant un quintal d'or pur avec ses lampes, ses canules, etc., et [prescrivit] que les prêtres allument sur le candélabre sept lampes<sup>5</sup>. Ce pain que le peuple offrait par la main des prêtres, sur la table, n'était que la figure du Corps du Seigneur Christ que consacrent les prêtres sur les autels du Seigneur. Quant aux sept lampes qui se trouvaient sur le candélabre, elles indiquent les enseignements des docteurs de l'Église qui, par les lumières de leurs commentaires, ont dissipé la force du démon et les inventions<sup>6</sup> de ceux qui font violence, par la malice de leurs enseignements, à la vérité de la foi. C'est pourquoi l'Écriture dit que le candélabre soit abrité du sud<sup>7</sup>, parce que de ce côté sortent les vents qui soufflent en tempête<sup>8</sup> pouvant éteindre le candélabre du Corps du Christ. Dans sa bienveillance, il l'a fait augmenter en lumières, force et gloire.

---

<sup>1</sup> Cf Jn 11, 25 (Vulgate latine et Syriaque) et 8, 12.

<sup>2</sup> C'est-à-dire le Jeudi saint.

<sup>3</sup> Cf Exode 12, 16 et Lévitique 23, 4.

<sup>4</sup> Cf Exode 12, 21-23.

<sup>5</sup> Cf Exode 26, 31-40 et 26, 35; 37, 17-24.

<sup>6</sup> Cf Ecc.f.49, 4: *Inventio, excogitatio*.

<sup>7</sup> Cf Exode 26, 36; 40, 24.

<sup>8</sup> Cf Habaquq 3, 3.

Imitant ce qu'a ordonné le Seigneur, qu'au nombre de sept soient les lampes qui luisent sur le candélabre, les Pères revêtus de Dieu ont institué qu'au nombre de sept soient les parties qui composent le rite de la messe et que chacune d'entre elles commence par l'élévation de la gloire au Père et au Fils et à l'Esprit Saint, que trois d'entre elles soient celles de la messe des auditeurs, c'est-à-dire des catéchumènes, et quatre celles de la messe des baptisés qui communient à l'oblation.

La première partie de la messe des auditeurs, après la doxologie, commence par « *Accorde-nous, Seigneur Dieu, qu'avec des cœurs purifiés* » (*ašwō lan moryō alohō ad-qad rsīsīn lebawotan*). La deuxième partie par « *Accorde-nous, Seigneur Dieu, d'entrer dans ta maison toujours...* » (*ašwō lan moryō alohō d-ne 'ūl l-baytoḥ amīnōyīt*). La troisième par « *Accorde-nous, ô Seigneur Dieu miséricordieux et ami des hommes...* » (*ašwō lan moryō alohō mraḥmonō w-roḥem-nošō*).

Quand le diacre annonce aux catéchumènes: « *Allez en paix, ô auditeurs* », alors prend fin la messe des auditeurs et commence celle des baptisés qui se divise en quatre parties, lesquelles sont continues dans ces quatre mots: « *Nous croyons et offrons, nous signons et rompons* » (*haymennan wqarebnan, ḥotmīnan w-qoṣēnan*), que nous disons à voix haute en traçant les croix avec l'hostie sur le calice.

La première partie, qui est indiquée par le mot « *Nous croyons* » (*haymennan*), commençait par le transfert des oblats de l'autel à la Table<sup>1</sup>, et maintenant nous récitons le *Mystère de la foi* et nous commençons l'anaphore; elle se termine lorsque nous faisons le signe de la croix sur le peuple en disant « *l'amour de Dieu le Père...* » (*ḥūbō den d-alohō abō...*).

La deuxième partie, indiquée par le mot « *nous offrons* » (*qarebnan*), commence par « *Gloire au Père et au Fils et à l'Esprit Saint, mystère adorable* », (*šūbhō l-ābō w-la-brō wa-l-rūḥō d-qūdšō rozō sgīdō*); elle s'achève lorsque nous faisons le signe de croix sur le peuple en disant: « *Que les miséricordes de Dieu le Père soient...* » (*nehwūn raḥmaw (hi) d-alohō ābō*).

La troisième commence lorsque nous disons « *Nous croyons et offrons, nous signons (...)* au nom du Père, Vie des vivants... » (*haymennan w-qarebnan, ḥotmīnan (...) b-šem abō ḥayō d-ḥavē*), et

<sup>1</sup> De l'autel à la Table : c'est-à-dire du petit autel de la Préparation (la *prothèse* byzantine) à la Table sainte, c'est-à-dire l'autel principal où se célèbre la messe, cf *Cand.* 2/2 ch.1 trad. fse in Moubarac, *Pentalogie* I/1, pp.80-81.

se termine lorsque nous signons le peuple en disant: « *Que la grâce de la Trinité Sainte soit...* » (*tehwē taybūtō da-tlītoyūtō qadīštō...*).

La quatrième commence par « *Gloire au Père qui a sanctifié* » (*šūbhō l-abō d-quadeš*) et se termine sur la bénédiction du peuple et son congé à la fin de la messe.

Ainsi les Pères ont décidé qu’au nombre de sept soient les parties de la messe, qui indiquent et contiennent le Corps du Seigneur mieux que les sept lampes qui luisaient, dans l’Ancien Testament, devant les pains de la Face.

**Or**, les prêtres de la Loi allumaient les sept lampes de nuit, et de jour ils en éteignaient quatre<sup>1</sup> jusqu’au jour où, lorsque fut accomplie la figure et que le Seigneur Christ consacra son Corps, prit fin cette tradition - mais l’offrande du Corps du Seigneur, elle, n’aura pas de fin jusqu’à la fin des siècles - C’est pourquoi sous l’inspiration de L’Esprit Saint, le Sage a figuré pour nous ces sept parties dans les sept colonnes de pierre, en disant, dans le Livre des *Proverbes*, au sujet de l’offrande du Corps du Seigneur et de son Sang précieux:

« *La Sagesse a bâti une maison et y a dressé sept colonnes:*

*Elle a immolé ses victimes et mélange son vin, ordonné sa table.*

*Elle a envoyé ses serviteurs pour inviter sur les collines en disant:*

*(...) Venez-vous manger de mon pain et boire de mon vin que j’ai mélangé;*

*Quittez la niaiserie et vivez<sup>2</sup> ».*

Ensuite, quand Salomon fils de David hérita du règne et ordonna de bâtir le Temple de pierre, il fit que les candélabres qui étaient allumés devant les pains de la Face soient au nombre de dix: cinq à droite et cinq à gauche, comme cela est consigné dans le 3<sup>e</sup> Livre des *Règnes* et dans le 2<sup>e</sup> Livre des *Chroniques*<sup>3</sup>, afin que le service de Dieu surpasse en éclat et en marque d’honneur ce qu’il était dans le désert.

<sup>1</sup> Cf Flavius Josèphe, *Les Antiquités Juives* III, §199, Texte, Traduction et notes par E. Nodet, le Cer 1990, vol. I (texte), p. 137 et vol. II (traduction), p. 166. Référence trouvée dans *l’Encyclopaedia Judaica*, 11, Jérusalem, 1972, Article Menorah, col.1357).

<sup>2</sup> Proverbes 9, 1-6.

<sup>3</sup> 1 Rois 7, 49 (selon les Septante, la Vulgate latine et la version Syriaque: 3 Rois) et 2 Chroniques 4, 7.

Imitant ceci à notre tour, nous avons divisé notre présent livre en dix, selon le nombre des dix candélabres. Nous avons ajouté trois divisions aux sept qui exposent les sept parties de la messe: la première contient l'exposé sur le mystère de la messe d'un point de vue général; la seconde celui sur l'église où a lieu la messe; la troisième l'exposé sur le prêtre officiant des mystères divins. Le livre sera complet, recelant tout ce qui se rapporte à la connaissance et à la célébration des saints Mystères.

**Et comme** les divins Pères, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, ont établi que le service de la consécration des Mystères soit ordonné selon la vie du Seigneur Sauveur - si nous tenons avec conviction que Celui que nous élevons sur nos mains sous les espèces du pain est en personne celui qui a vécu sur terre de son corps - afin de ne pas nous écarter de leurs directives, nous nous sommes réglé sur leur enseignement et nous avons établi notre fondement sur ce qu'écrivait l'Apôtre bienheureux, disant dans la première Épître à Timothée, section 140:

« Je t'ai écrit ces prescriptions en espérant te rejoindre rapidement. Je veux, au cas où je tarderais, que tu saches comment il faut te comporter dans la maison de Dieu qui est l'Église de Dieu vivant, colonne et support de la vérité.

*Vraiment ce mystère de la justice est grand!*

*Il a été manifesté dans la chair et justifié dans l'Esprit;*

*apparu aux anges et heureusement annoncé aux nations,*

*cru par le monde et élevé dans la gloire<sup>1</sup> ».*

Car l'Apôtre, après avoir instruit son disciple sur l'ordination / (f.12<sup>v</sup>) des prêtres et des diacres et leur service du Corps du Seigneur, lui commande la manière de se comporter dans la maison de Dieu pour l'annonce de L'Évangile, ainsi que pour la célébration des Mystères divins. Puis il dit: « *Vraiment ce mystère de la justice est grand!* ». Il veut dire que, tel le mystère de l'incarnation du Seigneur, tel est aussi le mystère de sa Présence dans l'hostie, pour notre justification et notre salut: il est grand, il dépasse la description et la compréhension.

---

<sup>1</sup> 1 Timothée 3, 14-16.

Conformément à cela, nous démontrons dans le **candélabre premier** la nature de la sainte Messe et ses noms. [Nous parlons] des preuves qui l'indiquent dans les deux Testaments, de son ancienneté et de son excellence sur tous les mystères donnés par Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testaments; de son ordonnance, de l'obligation que l'Église fait à ses enfants d'assister à la messe les jours chômés prescrits.

Dans le **candélabre II**, nous exposons ce qui concerne l'église où a lieu la messe et nous y démontrons la structure des églises et de leurs autels; [nous parlons] des instruments sacrés et de tout ce qui est relatif à la célébration des Mystères divins, comme dit l'Apôtre : « *que tu saches comment il faut te comporter dans la maison de Dieu* <sup>1</sup> », étant donné que l'église est la maison de Dieu.

Dans le **candélabre III**, nous parlons des prêtres chargés du service de l'oblation sainte; nous démontrons leurs degrés et leur service, les vêtements liturgiques et leur usage; comme l'Apôtre le prescrit à Timothée qu'il avait ordonné évêque d'Éphèse ainsi qu'à tous les autres prêtres, en disant : « *Que tu saches comment il faut te comporter* ».

Le **candélabre IV** contient la préparation du prêtre, ce qui est requis de lui pour que son service soit pur et agréé par Dieu; nous exposons les matières des saints Mystères, leur nature, leur quantité et leur modalité; [nous disons] comment dans ces oblats, pendant la première partie de la messe, il faut que nous contemplions l'incarnation du Fils de Dieu déposé dans le reposoir immaculé qu'est la Vierge. Avec ceci concorde la parole de l'Apôtre: « *Que tu saches comment il faut [...]* ».

Le **candélabre V** contient l'enfance du Sauveur depuis sa naissance jusqu'à l'âge de douze ans, comme l'écrit l'Apôtre: « il a été manifesté dans la chair ». Nous y exposons les conditions pour que la prière soit agréé par Dieu; la louange angélique<sup>2</sup>; la commémoration de la vie du Seigneur / (f.13) et de ses saints, avec la mémoire que l'on fait des vivants et des morts au nom de qui se fait l'offrande de la messe.

---

<sup>1</sup> 1 Timothée 3,15.

<sup>2</sup> Par « Louange angélique », Douaihy; désigne ici le *Trisagion* (*Qadīṣat alohō*). La même expression indiquera un peu plus loin le *Sanctus* (v.97). Dans la *Table des chapitres*, elle désignera en outre le *Gloria in excelsis* (« grande doxologie » du rite byzantine) (Titre de Cand. 5/1/5,v. 104).

Le **candélabre VI** contient la proclamation du Seigneur Sauveur et de sa bonne nouvelle au monde selon ce qu'a écrit L'Apôtre: « *il a été heureusement annoncé aux nations* ». Notre exposé porte sur les catéchumènes et les auditeurs, et leurs catégories; sur la lecture des Épîtres et des Saints Évangiles, les glorifications et louanges qui conviennent à la parole de L'Évangile.

Dans le **candélabre VII** qui contient le début de l'anaphore, nous parlons du transfert des oblats qui indique les funérailles du corps du Sauveur, de la vie, de la croix au tombeau; [nous parlons] des prières et du dévoilement des oblats qui figure le relèvement du Seigneur; nous examinons pourquoi L'Église a prescrit que la consécration du Corps du Seigneur soit postérieure à la commémoration de son ensevelissement et de sa résurrection. Nous commençons cette partie par la récitation du *Mystère de la foi (le Symbole)* et nous la concluons par le don de la paix à toute L'Église, selon ce qu'écrivit l'Apôtre: « *il est cru par le monde* ».

Le **candélabre VIII** contient la consécration du Corps du Seigneur et de son Sang précieux; ainsi que l'épiclèse de L'Esprit. Nous exposons d'abord l'élévation de l'esprit et la louange angélique (*Sanctus*); puis la forme sous laquelle sont consacrés les Mystères; [nous traitons] la raison d'être de l'épiclèse de L'Esprit, la récitation des monitions diaconales (*tūbdāniyāt*). En cette partie se vérifie la parole de L'Apôtre: « *Il est apparu aux anges* ».

Le **candélabre IX** comprend les souffrances du Seigneur, sa mort, le coup de lance dans son côté, figurés par les croix que nous traçons sur le calice avec l'hostie et leur élévation au-dessus de la tête. Nous démontrons le nombre de ces croix et leur raison d'être; la récitation de la prière dominicale et l'offrande du Corps du Seigneur; la raison de son élévation au-dessus de la tête. A ceci correspond la parole d l'Apôtre « *il a été justifié dans l'Esprit* ».

Le **candélabre X** contient la fraction de l'hostie, la marque du Sang mise sur ses parcelles qui indique la résurrection du Seigneur. Nous démontrons la distribution des saints mystères et leur déposition; leur port en procession devant toute l'Église - cela figurant son ascension au ciel; comme dit l'Apôtre « *il a été élevé dans la gloire* ».

**Quant à l'accomplissement** de la messe, il consiste spécialement en trois choses: premièrement la consécration des mystères divins, deuxièmement leur offrande à Dieu et troisièmement leur réception (par les fidèles). Ces trois choses sont réalisées dans les trois dernières parties de la messe. Car la consécration des mystères est réalisée par la main du prêtre lorsqu'il dit sur le pain

les paroles du Seigneur « *ceci est mon corps* » et sur le vin « *ceci est mon sang* ». Quant à la réalité du changement dans le Corps du Seigneur et dans son Sang précieux, selon que Dieu nous en donnera la force, nous la démontrerons dans le *Candélabre VIII*.

L'offrande des mystères a lieu lorsque le prêtre touche le Corps du Seigneur et l'offre avec le Sang à dieu le Père en disant :

*« O Père véritable, voici ton Fils en victime qui t'agrée. Reçois-le car il est mort pour moi et en lui j'espère le pardon. Cette oblation, reçois-la de ma main et par elle agrée-moi, etc. »*

Comme en suivra la démonstration dans le *Candélabre IX*.

Quant à leur réception, elle s'accomplit lors de la communion du prêtre disant :

*« Accorde-nous, Seigneur Dieu, que soient sanctifiés nos corps par ton Corps très Saint, que soient purifiées nos âmes par ton Sang propitiatoire et que nous soient procurés le pardon de nos fautes et la rémission de nos péchés, ô notre Seigneur et notre Dieu, à toi la gloire dans les siècles des siècles ».*

Puis il les distribue aux prêtres, aux diacres et au peuple, qui ne se sont préparés à y communier.

**Avant de** commencer, élevons les mains et le cœur vers le Souverain de la terre et du ciel<sup>1</sup>, qui a volontairement été attaché au bois de la Croix afin que jaillissent pour nous de son côté vivifiant ces mystères divins pour que nous y trouvions le salut. Nous demandons à sa Générosité de nous enseigner par sa sagesse, d'éclairer nos esprits par sa grâce et de guider nos actes selon sa complaisance, car il est, lui, la voie menant à la vérité de l'institution et à la vie éternelle<sup>2</sup>, et sans son assistance, le serviteur est dans l'incapacité de poser un acte qui agrée à sa Majesté. À lui la gloire, l'honneur et la puissance pour l'éternité des éternités. Amen!

### **Le Patriarche Étienne Douaihy,**

Actes du 11<sup>um</sup> symposium syro-arabicum (Sayyidat al-Bīr, Septembre 1988), Etudes Arabes chrétiennes, Tome 1, Edités par Samir Khalil Samir, Traduction de M. Moubarakah, S. J. (CEDRAC), Parole de l'Orient, volume 27, Université Saint-Esprit-Kaslik, 2002, pp. 186, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218.

###

---

<sup>1</sup> Cf Lamentations 3, 41.

<sup>2</sup> Cf Jn 14, 6.

**Succession Patriarcale Maronite**  
**Par le Patriarche Etienne Douaihy<sup>1</sup>**

[Le texte étant long, nous nous contentons de vous présenter une seule partie :  
(Jusqu'à l'arrivée des armées franques)]

Il n'est pas dans l'intention de cette [notice] de parler de tous les hiérarques qui ont eu l'honneur d'occuper le siège d'Antioche depuis Pierre, le chef des Apôtres, à nos jours, mais seulement depuis la période de la séparation qui eut lieu quand la situation générale de l'Orient fut troublée et que les hiérarques antiochiens furent dispersés. On vit alors occuper le siège patriarcal de cette Eglise par trois communautés qui demeurent jusqu'à ce jour en Syrie, je veux dire les Roums ou Byzantins, les Maronites et les Jacobites. En ce qui concerne les Jacobites, ils se laissèrent entraîner par l'enseignement de Sévère, lequel occupa le siège antiochien en 512. Mais comme il se détourna de la vraie religion et qu'il corrompit la foi orthodoxe par son enseignement, selon lequel Notre Seigneur n'aurait eu qu'une nature, les Pères lui jetèrent l'anathème. La troisième année de son pontificat, il évacua le siège antiochien et s'enfuit en Egypte. Ceux qui le suivirent s'appelèrent Jacobites, du nom de son disciple Jacques Baradaï. La résidence de leur Patriarche se situe à Mardin au couvent d'al-Za'farān.

Quant aux Pères de la sainte doctrine orthodoxe, ils établirent à la place de Sévère le Patriarche orthodoxe Paul, lequel eut un certain nombre de successeurs sur le siège antiochien jusqu'à ce qu'il fût occupé par Macaire. Celui-ci se détourna à son tour de la foi orthodoxe et se mit à enseigner qu'il y avait en Notre Seigneur une seule volonté. Les Pères réunirent contre lui à Constantinople le VI<sup>e</sup> Concile en 685. Macaire mourut et il eut pour successeur, avec l'agrément du clergé d'Antioche, Jean le Saroumite, fils d'Agathon. On dit qu'il était petit-fils d'Elidype et neveu du noble Carlo Magno, lequel était venu du pays des Francs et avait gouverné Antioche et les pays d'Orient. Ce saint hiérarque reconnu par tous pour sa saine doctrine, se rendit lui-même à Rome et reçut l'*amphourion*, c'est-à-dire le pallium, des mains du Pape Serge, qui était lui-

---

<sup>1</sup> D'après l'édition de Rachid al-Chartouni, *Maxriq* I (1898), pp. 247-252, 308-313, 347-353, 390-396, reprises dans sa *Chronologie des Patriarches maronites*, 2<sup>e</sup> édit., Revue et considérablement augmentée, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1902, pp. 11-40.

même d'origine antiochienne. Lorsque le Saroumite retourna à son siège, il ramena un grand nombre de Jacobites et de disciples de Macaire à la profession des deux natures et des deux volontés.

A cette époque, l'Empire romain avait à sa tête Justinien II. L'ennemi du bien l'induisit en erreur au point de lui faire adopter l'opinion des hiérarques qui étaient attachés à l'unique volonté. C'est alors qu'il se mit à persécuter Serge, le Pontife romain. C'est pourquoi le Patriarche Jean fut obligé de se transférer d'Antioche au monastère de Mar Mārūn qui est en Syrie sur l'Oronte et de là à Smār-Jubayl qui est au pays de Batroun.

Quant à l'armée des Byzantins, elle ne cessa de commettre massacres, incendies et déportations aux pays de Syrie et de Phénicie, jusqu'au jour où le général Léonce mit la main sur l'Empereur, lui coupa le nez, le démit de son trône et l'envoya en exile à Chersonèse (Crimée). De leur côté, les habitants du Mont-Liban se lancèrent contre l'armée byzantine, tuèrent ses chefs et dispersèrent ses effectifs, la partie restant sur le terrain subissant une triste défaite.

C'est de cette époque que date la séparation entre les *Melkites* qui s'en tenaient à la foi du *Malik* (Basileus) et les *Maronites* qui, à partir de Jean Mārūn, furent ainsi appelés et demeurèrent dans la foi orthodoxe et l'union avec l'Église romaine.

Jean Mārūn ne cessa pas de mener le plus noble des combats en établissant des églises, en ordonnant des prêtres, en fondant des paroisses dans la vraie foi et en fixant les fonctions liturgiques jusqu'à ce qu'il termina sa vie en toute sainteté, aux alentours de 707. Il fut inhumé au monastère de Mar Mārūn qui est dans la terre de Kfar-Hāy pays de Batroun.

Il eut pour successeur son neveu Kurios (ou Kyros ou Qūrush=Cyr). Comme cela est dit dans l'histoire de son oncle, il envoya demander le pallium au Pontife romain et gouverna saintement son peuple jusqu'à la fin de ses jours. Il eut pour successeur sur le siège d'Antioche Gabriel, comme nous l'avons noté dans des manuscrits anciens.

Quant aux Melkites, ils retournèrent après la mort de Justinien à la profession des deux natures et de deux volontés. Au temps de l'Empereur byzantine Copronyme, ils établirent pour eux un Patriarche sur le siège d'Antioche et établirent la résidence de leur pontife dans la ville de Damas en Syrie jusqu'à nos jours.

Après Gabriel, fut élevé au patriarcat [maronite] le prénommé Jean qui lui aussi se fit appeler Mārūn. Il avait fait profession monastique au couvent du même nom sur l'Oronte. C'est à son sujet que Bar-Qlay écrit dans son poème sur les Conciles:

« Après lui s'éleva un second Mārūn. Il était du monastère primatial. C'était un maître éminemment docte et un saint. Il vint à Yānūh. Il y fut Patriarche et établit sa demeure au Mont-Liban. Ainsi la foi de Mārūn ne changea point ».

Quand il fut près de mourir, il laissa le siège patriarcal à un autre Jean du village de Dmalça du pays de Byblos, comme cela est écrit dans les relations anciennes au sujet de Jean le sus-nommé: « Quand sa mort approcha, il réunit tous les prêtres du Mont-Liban et établit à leur tête un Patriarche à sa place, du village de Dmalça ».

Ces cinq Patriarches qu'on vient de mentionner ne posent pas de problème. Ils étaient établis au Mont-Liban. Ils ont succédé à Théophane, selon l'épître qu'en 1405 Gabriel Bar-Qlay adressa au Père Georges Ben-Bichāra, en son chapitre XI. Nous en avons également trouvé la mention dans un fascicule en syriaque qui était en possession de notre vénéré prédécesseur la Patriarche Georges, du village de Bsib'il. Ce fascicule a été copié par Dāwūd fils d'Ibrāhīm, en l'année 1624 des Grecs. Il est donc de 180 ans plus ancien que le document de Bar-Qlay. D'autres manuscrits nous ont été montrés par notre frère l'évêque Georges fils de Ḥabqūq, et d'autres encore.

C'est en fonction de ce que nous avons trouvé dans ces documents que nous avons établi les noms des successeurs de nos Patriarches, sans d'ailleurs pouvoir fixer les années de leur ordination.

Quant à ceux qui leur ont succédé sur le siège d'Antioche au Mont-Liban jusqu'à l'arrivée des Francs au pays de Syrie, nous n'avons réussi à retrouver le nom d'aucun d'eux, en raison de cette époque lointaine, de la corruption généralisée et de la disparition des documents écrits, par le fait des guerres, des révolutions, des incendies et de la dispersion des peuples déplacés d'un pays à l'autre [...].

Cependant, il nous est tombé entre les mains un gros et très vieux livre qui comprend le rituel de la Sainte Messe. Il appartient à notre cousin paternel le sous-diacre Antūn, frère du métropolitain

Paul, de sainte mémoire. A la fin de l'ouvrage, on trouve le texte récité par le diacre en matière d'anamnèse. C'est ce que nous appelons *Toubdāniyya* [parce que cela commence par: *Toub-ou-toub*, i.e. « encore et encore, prions »]. Or quand il en vient à faire mémoire des Patriarches qui ont dirigé le troupeau du Christ dans l'Eglise d'Antioche, le diacre dit ceci: « Encore et encore faisons mémoire de tous les saints pasteurs et pères qui ont été nos chefs après Pierre, le chef des Apôtres et le premier de tous les pasteurs: Ignace son disciple, Théophile, Jésus, David, Grégoire, Dūmiṭ, Isaac et Jean, qui ont occupé le pontificat suprême dans la sainte Église catholique et apostolique qui a pour siège très saint et très élevé Antioche, la ville de Dieu. Que Dieu ait pitié de nous par leurs saintes prières. »

Dans le mémorial qui suit et qui est plus long que le premier, on lit encore: « [encore et encore faisons mémoire de] Théophile, Grégoire, Etienne, Marc, Eusèbe, Jean, [Jésus, David] Grégoire, Théophile, Jésus, Dūmiṭ, Isaac, Jean, Siméon, [Jérémie, Jean, Siméon et] Siméon, jusqu'à ce jour. Que Dieu ait pitié de nous par leurs saintes prières. »

Il appert de là qu'après Théophane, quatorze pères ont présidé au siège d'Antioche, à savoir Grégoire, Etienne, Marc, Eusèbe, Jean, Jésus, David, Grégoire, Théophylacte, Jésus, Dūmiṭ, Isaac, Jean et Siméon. Après ces 14 il nomme encore Jérémie, Jean, Siméon et Siméon. Or les quatre en question sont sans aucun doute des Maronites, puisqu'ils ont occupé le siège antiochien après l'arrivée des Francs au pays de Syrie et que leurs faits et gestes, avec les bulles qui leur sont adressées par les Papes, sont conservés chez nous jusqu'à ce jour.

Quant aux 14 qui les précèdent, nous avons été en doute à leur sujet pour deux raisons: la première c'est que le rituel-mémorial des Jacobites ressemble au nôtre. La seconde c'est que notre communauté ne donne guère à ses enfants le nom de Jésus, par respect pour celui-là seul qui nous a rédimés par son précieux sang. Aussi, pour lever ce doute, avons-nous recherché les listes des Patriarches jacobites et les avons fait venir de leurs églises d'Alep et de Damas. N'ayant trouvé aucune mention des 14 noms, nous avons été convaincus qu'il s'agissait de Patriarches de la nation Maronite. Quant au nom de Jésus qu'ils comportent dans sa forme syriaque, il ne doit être que la transposition du nom arabe de 'Īsa, lequel est très commun chez nous [...].

Lorsque les armées franques arrivèrent dans ce pays et s'établirent à Antioche et à Jérusalem, ils établirent pour eux en l'an 1100, comme leur chronique le relate, un Patriarche et un roi de Jérusalem. Ils l'annoncèrent au Pape de Rome et aux rois chrétiens.

Dans sa lettre au Patriarche Siméon de Ḥadath, de l'an 1454, Bar-Qlay rapporte que le Patriarche Joseph Jirjisī habitait au village de Yānūḥ et que ses délégués arrivèrent à Rome avec ceux du roi Gofrado [Godefroy]. Il reçut du Pontife romain mitre et crosse, avec sa confirmation dans la charge patriarcale. [...].

### **Le Patriarche Étienne Douaihy,**

*Pentalogie antiochienne/domaine maronite*, Recueil de textes établis, Traduits et présentés par l'Abbé Y. Moubarac, Tome I, *Livre d'Histoire*, Ecrits fondateurs et textes à l'appui, Volume 1, *Les Maronites entre l'Orient syrien et l'Occident Latin*, Beyrouth, Publication du Cénacle Libanais, 1984, pp. 7-10.

###